

# FSF

# Syndical *ement* *vôtre*

numéro 19 - septembre 2002

Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)  
Ch. Des Allinges 2, CP 27, 1000 LAUSANNE 19  
tél.+fax: 021-601 50 19. E-Mail: fsf@bluewin.ch

SPV, APEIEV, AVCO, APOV, SSV, ACV,  
ASI, AVOPF, SVCRRF, AVPR, ASPV, ASPAS, UREV, AIF,  
AVFM, AVAP, APD, ACPVP

J.A.B.

1000 Lausanne 19

Rétour: FSF, cp 27  
1000 Lausanne 19  
paraît 4 à 6 x l'an

## Editorial

### Mais où sont passées les vacances ?

Comme chaque année, les journaux ont fait à fin août leurs titres sur la fin des vacances et la rentrée. Votre fédération et surtout ses représentants aux différentes commissions mettant en place le nouveau statut n'ont pas vu passer l'été. Le rythme était soutenu, l'automne arrivant, il devient carrément infernal.

Le vote du peuple le 22 juin était clair; le statut de fonctionnaire a vécu. On peut le regretter, la fonction publique étant un élément important pour la société mais on est maintenant obligé de faire "sans". A ce propos, **la FSF devra-t-elle se mettre au goût du jour et changer de nom? A vous lecteurs, de nous le dire.** Le bureau exécutif attend vos propositions.

Le groupe de travail DECFO (description des fonctions) travaille à la mise au point de la méthode qui permettra une comparaison et un regroupement des fonctions des employés de l'Etat en vue de la nouvelle grille salariale.

**Le comité central de la FSF tient à ce que toutes les fonctions soient définies par un cahier des charges, seul moyen de faire une vraie comparaison.**

Après plusieurs séances de rédaction durant l'été, le règlement d'application de la Loi sur le Personnel est actuellement en consultation auprès des associations. (cf. article p. 2). Vos comités n'ont que 15 jours pour lire, commenter, comparer, proposer des modifications. Il devient difficile de faire un travail efficace dans ces conditions.

**Le bureau exécutif tient à rappeler au Conseil d'Etat certaines règles en la matière** qui doivent permettre à chacun un dialogue dans de bonnes conditions.

Avec l'automne vient aussi la publication du budget et les négociations salariales. Les revendications de la FSF sont claires. Elles seront débattues avec une délégation du Conseil d'Etat le 30 septembre.

#### **-5% d'indexation des salaires liée au coût de la vie.**

Le président du Grand Conseil lui-même (M. Rochat) a parlé lors de la campagne concernant le défraiement des députés d'une augmentation du coût de la vie de 18.5% durant les 10 dernières années. Une réadaptation pour le personnel se justifie.

#### **-1% d'augmentation liée à la modification de répartition Etat – employés des cotisations à la caisse de pensions.**

L'ancien Conseil d'Etat avait promis une opération blanche; il est inadmissible de voir nos salaires amputés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

#### **-Une augmentation des allocations familiales.**

La comparaison avec les cantons romands est claire; le canton de Vaud est à la traîne.

#### **-Une mise en place du nouveau statut dans les conditions définies au moment de son vote.**

L'engagement de personnel supplémentaire est indispensable pour compenser la diminution horaire.

S'il n'y a pas eu de rentrée parce que le travail a afflué aussi durant la pause estivale, on ne peut pas dire qu'il n'y aura pas d'automne. La FSF se mobilisera pour faire appliquer la nouvelle loi sur le statut dans les conditions citées ci-dessus.

Syndicalement vôtre

Sylvie Winkler, présidente FSF

## **Nouvelle loi sur le personnel, J - 3 mois**

Le train est lancé! Dès le premier janvier 2003, les 25'000 fonctionnaires vaudois seront soumis à une nouvelle loi et aux règlements qui en découlent. Des consultations ont encore lieu actuellement sur le contenu du règlement général, 40 pages!, et de règlements particuliers (formation continue, harcèlement au travail, par exemple) qui ont été élaborés, puis qui devront être approuvés par le Conseil d'Etat.

Le SPEV prépare une version informatique de ces règlements et lois avec la possibilité d'effectuer des recherches par mots-clés. Lorsque vous demanderez des informations sur l'entretien d'appréciation, par exemple, vous devriez avoir sous vos yeux tous les textes légaux à ce sujet. Chacun a ainsi accès à l'ensemble des règles et peut se faire une opinion en toute connaissance.

Des séances d'information pour l'ensemble du personnel au sein des services ou unités sont prévues dès le mois de janvier, la FSF de son côté ne manquera pas de préciser certains points par le biais du "Syndicalement Vôtre". Soyez donc attentifs lors de la réception des prochains numéros !

Certaines nouveautés de la nouvelle loi sur le personnel font l'objet de règlements bien précis, définissant clairement les bénéficiaires et les limites dans lesquelles ces lois s'appliquent. Il s'agit entre autres des congé parental et congé non payé, du congé pour allaitement, ou du congé pour adoption; ou encore des différents aspects de la formation continue, des obligations et droits qui y sont liés.

La responsabilité de chacun reste engagée, se tenir au courant des droits qui sont les nôtres est un devoir !

A suivre ....

Jean-Marc Haller, représentant FSF au Copil-NLP

\* \* \* \* \*

## **Compensations Lpers pour le secteur de l'enseignement... On touche au but !**

On se souvient que le principe d'une opération financière neutre avait prévalu lors des négociations qui ont abouti à l'accord FSF-Conseil d'Etat, puis à l'élaboration d'une nouvelle Loi sur le Personnel de l'Etat de Vaud.

Ainsi, si 1% de cotisation à la Caisse de pensions était laissé dans la bataille, des améliorations « sociales » devaient être obtenues en contre-partie.

Ce fut le cas, notamment, avec la diminution du temps de travail (1 heure de moins hebdomadaire et une semaine de plus de vacances pour les collaborateurs âgés de moins de 50 ans).

Dès lors, il s'agissait de trouver des « compensations » pour le corps enseignant.

L'accord du 10 avril 2001 permettait de trouver une solution « équilibrée », entre diminution du temps de travail (les trois jours de Pâques) et améliorations structurelles (6 périodes de décharge horaire en fin de carrière et création d'un fonds pour des congés de formation et de ressourcement).

La séance de négociations entre les associations et le DFJ, du 3 septembre dernier, a permis de finaliser les modifications légales et réglementaires issues de l'accord du 10 avril 2001.

**Ainsi - sous réserve d'une acceptation par le Grand Conseil vaudois en novembre prochain ! - ces modifications entreront en vigueur à la rentrée 2003.**

La SPV seule a signé l'accord du 10 avril 2001. D'autres ont estimé qu'il s'agissait d'un marché de dupes... Chacun jugera du résultat obtenu!

Pour notre part, nous estimons que ces avancées sociales et professionnelles sont à marquer d'une pierre blanche et encourageons vivement nos collègues à profiter des opportunités ainsi offertes. Rien ne serait pire que de voir, notamment, le fonds pour les congés sabbatiques ne pas être utilisé à plein. Dans le cas contraire, la SPV reviendra à la charge afin que ce droit puisse être étendu à un nombre toujours plus grand de collègues.

Jacques Daniélou, président SPV

**Compte rendu de l'Assemblée des délégués du 20 juin 2002**

L'assemblée ordinaire des délégués de la FSF s'est tenue dans la grande salle du Grenier bernois à Morges.

Elle a débuté en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis qui a répondu aux questions de l'assemblée sur la politique du personnel et l'état des finances du canton de Vaud.

Elle s'est poursuivie par la partie statutaire allant de l'appel des membres, en passant par le rapport d'activité de l'année écoulée, les comptes 2001, le budget 2003 et l'élection du Bureau Exécutif. A signaler que les comptes 2001 ont été bouclés avec un résultat positif et que les cotisations pour 2003 restent de Fr. 20.-- par membre d'association (payées directement par les associations) et de Fr. 60.-- pour les membres individuels.

L'ensemble des membres du Bureau Exécutif continuent leur mandat pour une année. Une nouvelle présidente a été élue. Il s'agit de Sylvie Winkler, membre de la SPV. Une courte présentation des membres du Bureau Exécutif vous est faite en page 4.

Les nouveaux statuts de la FSF, adoptés en assemblée des délégués du 20 mai 1999, comportent l'engagement d'un secrétaire général à temps partiel. L'assemblée des délégués du 20 juin 2002 a adopté une résolution interne (voir ci-dessous) afin que ce point des statuts soit concrétisé.

L'assemblée des délégués s'est terminée par un exposé de Madame Nicole Golay, responsable du bureau de l'égalité sur les activités de son bureau, ainsi que celles du groupe Impact. Un apéritif a suivi dont le vin d'honneur était offert par la commune de Morges.

Les interventions de M. Broulis et de Mme Golay, ainsi que le rapport d'activité sont à la disposition des personnes intéressées sur demande au secrétariat de la FSF.

***Résolution de l'Assemblée des Délégués de la FSF du 20 juin 2002 à Morges******Considérant :***

- *la volonté affirmée à maintes reprises de faire fonctionner la FSF dans une approche professionnalisée ;*
- *le flou qui entoure le cahier des charges de l'actuelle secrétaire ;*
- *le fait que l'augmentation de cotisation décidée en 1999 était notamment justifiée par la décision d'engager un/e secrétaire général/e*
- *le point 3 des statuts de la FSF du 20 mai 1999 (3d : la FSF s'efforce en particulier d'atteindre ces buts en gérant un secrétariat central) ;*
- *l'annexe aux statuts de la FSF du 20 mai 1999, qui définit le cahier des charges du secrétaire général ;*
- *le manque de visibilité et de représentation de la FSF dans les médias vaudois.*

L'Assemblée des délégués demande au Bureau exécutif et au Comité central de la FSF :

De tout mettre en œuvre, et dans un délai d'une année, afin que la FSF puisse :

- *rechercher et engager un/e secrétaire général/e tel/le qu'il est défini dans les statuts du 20 mai 1999 ;*
- *présenter les conséquences financières de cet engagement ;*
- *établir un plan d'action dans lequel les tâches du/ de la secrétaire général/e puissent prendre tout leur sens.*

Morges, le 20 juin 2002

**Présentation du Bureau Exécutif :**

**Sylvie Winkler** est enseignante au premier cycle primaire et municipale socialiste à la Tour-de-Peilz où elle dirige le dicastère sécurité, sports, jeunesse et culture. Elle a présidé pendant 5 ans l'association vaudoise des maître(sse)s primaires et fait partie du comité cantonal de la société pédagogique vaudoise. Ses coordonnées sont : 079-637 16 63, mail [swinkler@vtx.ch](mailto:swinkler@vtx.ch).

**Cedric Eperon**, président sortant, reste au Bureau Exécutif en qualité de membre, il travaille en qualité de chef de groupe au Service de Protection de la Jeunesse où il est responsable de l'Unité d'Analyse et d'Actions Brèves (UNAAB). Ses coordonnées sont : tél. 021-316 53 79, fax 021-316 53 13, mail [cedric.eperon@spj.vd.ch](mailto:cedric.eperon@spj.vd.ch).

**Ferdinand Perreaud** est instituteur retraité. Ancien président de la FSF de 1974 à 1982 et de la SPV, il est actuellement président de l'Union des Retraités de l'Etat de Vaud (UREV). Il a également été député socialiste au Grand Conseil durant de nombreuses années. Ses coordonnées sont : tél. 021-646 85 73.

**Jean-Pierre Pasche** est responsable de l'atelier d'imprimerie des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) et collabore notamment à la formation des détenus en vue de leur réinsertion après leur détention. Il apprécie son activité qui demande une grande disponibilité et une dynamique proche de la gestion d'une petite entreprise. Il est membre de l'Association Vaudoise des Agents Pénitentiaires (AVAP). Ses coordonnées sont : tél. 024-442 91 91, fax 024-442 91 92.

**Jean-Marc Haller** est secrétaire général de la Société Pédagogique Vaudoise (SPV). Ses coordonnées sont : tél. 021-617 65 81, fax 021-617 96 30, mail [spvaud@bluewin.ch](mailto:spvaud@bluewin.ch).

**Alain Rossier** est inspecteur à la Police de sûreté depuis 1990 et travaille à la Brigade financière. Il est président du Syndicat de la Sûreté vaudoise. Ses coordonnées sont : tél. 021-644 87 74, mail [alain.rossier@polcant.vd.ch](mailto:alain.rossier@polcant.vd.ch).

Le Bureau Exécutif est prêt à traiter les nombreux dossiers en cours et ceux qui se présenteront dès la rentrée d'automne. La présence de Cedric Eperon au Bureau Exécutif permettra une mise au courant aisée de la nouvelle présidente à qui nous transmettons nos meilleurs vœux dans la tâche complexe de défendre les intérêts et les conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs de l'Etat.

Si vous avez des collègues ou connaissances qui ne sont pas encore membres de l'une des associations énumérées en page 1 ou qui travaillent dans un secteur non représenté à la FSF

**Faites-les adhérer à la FSF !!!**

- afin que celle-ci soit encore plus représentative de l'ensemble des fonctionnaires vaudois ;
- afin de défendre efficacement vos droits ;
- afin de maintenir un dialogue constructif et bénéfique entre les fonctionnaires et les autorités cantonales ;

En complétant le bulletin ci-dessous et en le renvoyant à :  
FSF, case postale 27, 1000 Lausanne 19

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction à L'Etat de Vaud : .....

Lieu de travail : .....

Adresse privée : .....

.....

Tél. : .....

S'intéresse à faire partie de la FSF et désire recevoir de la documentation

**Adresses E-Mail**

Si vous désirez être informé directement et rapidement sur les activités de la FSF, notamment lors d'actions demandant la participation de nos membres, merci de nous communiquer votre adresse E-Mail.

**Annonce de vos changements d'adresses**

Si vous désirez continuer de recevoir notre journal après votre déménagement, merci de nous communiquer votre nouvelle adresse au moyen du coupon ci-dessous à retourner à :  
FSF, case postale 27, 1000 Lausanne 19

Nom : ..... Prénom : .....

Association : .....

Ancienne adresse : .....

.....

Nouvelle adresse : .....

.....

A partir du : .....